

Commune de DOUR - Opération de développement rural

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL – 2020



2020 – La piste cyclo-piétonne en site propre aménagée le long de la rue d'Offignies se prolonge vers Dour, Blaugies et Petit-Dour via des pistes suggérées.

PARTIE 1. SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Le PCDR de Dour a été approuvé par le Gouvernement wallon le 20 mars 2014. Cette année-là, le Développement Rural avait été sollicité pour la mise en œuvre de deux fiches-projets : la création d'une liaison de mobilité douce entre Dour, Blaugies et Petit-Dour et l'aménagement du cœur de village de Wihéries.

Pour le projet de mobilité douce, les travaux de la piste cyclopiétonne en site propre ont été initiés en septembre 2019. Dès l'été 2020, la piste avait déjà trouvé bon nombre d'adeptes. En septembre, le marquage des pistes suggérés, prévues de part et d'autre de la piste en site propre et permettant de relier Dour, Blaugies et Petit-Dour, a été entrepris. En novembre, environ 120 saules têtards ont été plantés en bordure de champs le long de la piste.

Les marchés Saveurs et Terroir se sont poursuivis pour la 8^{ème} année, cette fois sans l'accompagnement de la FRW. Ceux-ci ont été adaptés au vu du contexte sanitaire qui a accompagné l'année 2020. Un concours des meilleurs jardins et potagers de l'entité a été lancé à l'initiative de l'ASBL ARC durant l'été 2020. La FRW a été sollicitée pour faire partie du jury. La remise des prix a eu lieu au cours d'un marché Saveur et Terroir en octobre.

En 2016, une demande de convention avait été faite pour l'aménagement du cœur de village d'Elouges. En 2019, l'avant-projet a reçu un avis favorable de la DGO1 avant d'être présenté conjointement à la DGO1 et la DGO3 le 18 octobre 2019. Le montant des travaux étant largement supérieur aux prévisions et suite à la circulaire 2020/01 relative aux PCDR, le projet a été revu avec l'auteur de projet en octobre 2020 afin de limiter les coûts de l'aménagement.

En 2018, la CLDR avait choisi de solliciter une convention pour un projet transcommunal de mobilité douce entre Petit-Dour et Frameries (Sars-la-Bruyère). La réunion de coordination DGO3 a été organisée le 19 février 2019 et les conventions ont été approuvées par les Conseils communaux en juin 2019. La commune est toujours en attente de la signature de la convention-faisabilité par la Ministre.

Lors de sa réunion du 21 octobre 2020, la CLDR de Dour a décidé de solliciter le Développement rural pour l'aménagement de l'ancien musée Mulpas en une maison de village. L'auteur de projet a travaillé une esquisse en ce sens.

1. TABLEAU DES PROJETS REALISES

Les avancées réalisées en 2020 sont **en gras** dans le texte.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Long terme	3.8	Mettre en réseau les associations		À déterminer	Plan de Cohésion Sociale (PCS) : gestion de la maison des associations à Blaugies, calendrier biannuel des associations, salons, etc.
Court terme	1.4	Aménager le cœur de village de Wihéries		SPW-DGO3 / Budget communal	Convention-faisabilité 2014-B : - Fin des travaux en novembre 2019
Long terme	3.1	Donner une nouvelle vocation à l'ancienne cure de Petit-Dour		SPW-DGO3 / Budget communal	L'ancienne cure a été vendue en 2018 à un particulier. La rénovation est terminée.

2. TABLEAU DES PROJETS EN COURS

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Court terme	1.1	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales		SPW-DGO3 / Budget communal	Convention-faisabilité 2014-A : - Début des travaux en septembre 2019 - la piste cyclo-piétonne a été finalisée à l'été 2020

					<ul style="list-style-type: none"> - le marquage des pistes suggérées a été réalisé dès septembre - 120 saules têtards ont été plantés en bordure de champs, le long de la piste
Court terme	1.2	Aménager le site des Cocars		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> - Achat et rénovation de la chapelle de Cocars par l'ARC Borinage Hauts-Pays
Court terme	1.3	Aménager le cœur de village d'Elouges		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable de la DGO1 - Comité d'accompagnement le 18 octobre 2019 - Sollicitation de l'avis de la Ministre - Révision du projet afin de diminuer les coûts
Court terme	1.7	Réaménager l'ancienne maison communale d'Elouges (Mulpas)		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'esquisse à la CLDR en 2017 recherche de subides pour le musée – projet en stand-by - En octobre 2020, la CLDR a souhaité relancer le projet en vu de réhabiliter le bâtiment en maison de village
Court terme	1.10	Doter Dour d'une stratégie touristique		DGO1 / CGT / Infrasport	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de collaboration Maison du Tourisme de Mons - Reconnaissance officielle comme Office du Tourisme et ouverture en mai 2018 (sur le site du Belvédère)

Court terme	1.11	Diversifier l'accès aux produits locaux		SPW-DGO3 / asbl ARC	<ul style="list-style-type: none"> - Salon de la Santé organisé par le PCS - Marchés du terroir organisés sur la Grand-Place de Dour
Moyen terme	2.1	Créer un réseau de mobilité douce : réseau secondaire		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation du DR pour la création d'une piste cyclopiétonne entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère (projet transcommunal) le 21 février 2019 - Approbation convention par les Conseils communaux en juin 2019
Moyen terme	2.2	Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions		SPW-DGO3 / Budget communal	Engagement d'un géomètre : réalisation d'un inventaire des sentiers
Moyen terme	2.8	Créer une halle couverte		SPW-DGO3 / Budget communal	Appel à projet « hall relais agricole » : projet abandonné faute de retours des agriculteurs
Moyen terme	2.12	Aménager le terril Grande Veine à Elouges		SPW-DGO3 / Budget communal	Stand de tir construit et exploité en 2018 (projet privé)
Moyen terme	2.13	Créer un maillage d'équipements sportifs		Infrasport/budget communal	Installation d'un parcours santé sur le site du Belvédère
Moyen terme	2.14	Créer une ADL		SPW-DGO5 / SPW-DGO6	<ul style="list-style-type: none"> - L'asbl Dour centre-ville a un rôle de développement local pour le commerce, la communication, la mobilité ou encore la convivialité

Moyen terme	2.16	Mettre en place un Agenda 21 Local		Budget communal	Plusieurs projets de développement durable : Commune zéro déchet (consigne des canettes, défi familles, site des Wallants, etc)
Long terme	3.4	Faire vivre le réseau de mobilité douce		Budget communal	Organisation annuelle de marches ADEPS (PCS) et de joggings
Long terme	3.10	Développer l'opération Façades Fleuries		Budget communal	L'ASBL ARC a lancé le concours des jardins et potagers de l'entité en 2020
Long terme	3.11	Réaliser un aménagement paysager des entrées de village		SPW-DGO3 / Budget communal	Installation de bacs de fleurissement à l'entrée des villages en 2018
Long terme	3.12	Sauvegarder le patrimoine matériel		PPPW/ budget communal	Participation annuelle aux Journées du Patrimoine
Long terme	3.15	Créer des bureaux partagés pour indépendants		FEADER / RW	Création d'espaces de télétravail dans la Bibliothèque du futur : Stade Projet (permis octroyé en février 2019)
Long terme	3.19	Dour, ville festive		Commissariat général au tourisme / budget communal	Asbl Dour centre-ville : organisation de diverses activités (cortège Halloween, Dour on ice, fête du marché...)
Long terme	3.20	Inscrire Dour dans les actions Cœur de Hainaut et dans un volet frontalier		À déterminer	- Projets de points-nœuds (mobilité cyclable) à l'échelle du Cœur du Hainaut - Collaboration régulières avec le Parc Naturel des Hauts Pays (exemple : achat groupé de matériel)

Long terme	3.22	Améliorer la biodiversité - acquisition de zones caractéristiques et restaurables		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du site des Wallants : zone de préservation de la biodiversité et sensibilisation (exemple : rucher didactique) - Tests de végétalisation des cimetières
------------	------	---	--	----------------------------	---

3. TABLEAU DES PROJETS EN ATTENTE

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Court terme	1.5	Aménager le quartier de la citadelle à Elouges		SPW-DGO3 / Budget communal	
Court terme	1.8	Aménager l'ancienne école maternelle de Petit-Dour		Fédération Wallonie Bruxelles / Budget communal	
Moyen terme	2.3	Améliorer la mobilité générale		Budget communal	
Moyen terme	2.4	Aménager la place de l'église à Blaugies		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.5	Aménager le cœur de village de Petit-Dour		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.6	Restaurer la maison citoyenne de Wihéries		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.7	Créer un espace d'accueil polyvalent		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.9	Aménager le site de Sauwartan		À déterminer	
Moyen terme	2.10	Aménager le site Ferrand		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.11	Protéger le terril Saint-Charles		À déterminer	
Moyen terme	2.15	Doter Dour d'outils d'aménagements du territoire		À déterminer	
Long terme	3.2	Créer une maison de village à Wihéries		SPW-DGO3 / Budget communal	

Long terme	3.3	Aménager l'ancienne sucrerie de Blaugies		À déterminer	
Long terme	3.5	Créer des logements tremplins		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.6	Créer des logements intergénérationnels		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.7	Aménager le site de la chapelle Notre-Dame de la Paix à Blaugies		Commissariat général au tourisme/ Budget communal	
Long terme	3.9	Créer un espace de jeu à Blaugies		Infrasport/Budget communal	
Long terme	3.13	Protéger la vallée du Hanneton		À déterminer	
Long terme	3.14	Sauvegarder le patrimoine immatériel		À déterminer	
Long terme	3.16	Créer un atelier partagé		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.17	Créer un atelier rural		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.18	Conforter et diversifier l'activité agricole		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.21	Conforter et amplifier les promenades thématiques		Commissariat général au tourisme / budget communal	

4. TABLEAU DES PROJETS ABANDONNÉS

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Court terme	1.6	Aménager l'école du Dérodé		SPW-DGO3 / Budget communal	L'ancienne école du Dérodé a été vendue. L'accueil des classes vertes, initialement prévu dans le bâtiment, se fera sur le site du Belvédère.
Court terme	1.9	Installer un Conseil Consultatif des Jeunes		Plan de Cohésion Sociale	Après plusieurs essais non fructueux (manque de retour), le PCS a décidé d'abandonner l'idée d'un conseil des jeunes.

5. TABLEAU DES INITIATIVES NOUVELLES

Sans objet



Opération de Développement Rural de Dour

Compte-rendu de la Commission locale de Développement rural

Mercredi 21 octobre 2020 – 19h00, salle du Conseil communal

Présents :

Mesdames et messieurs Carlo Di Antonio, André Duray, Christiane Gonnella, Roxane Gossart, Catherine Himpe, Christophe Lefèvre, Bernard Leroy, Vincent Loiseau, Alain Miraux, Liliane Nouvelle, Peter Schelfaut, Stéphane Thiebau.

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

Excusés :

Mesdames et messieurs Francis Bossuyt, Christophe Coquelet, Thomas Durant, Sylvianne Honorez, Eliane Lecut, Eric Morelle, Fabian Ruelle, Frédéric Szylar, René Zoetaert.

Madame Véronique Coquay – Commission de gestion du terril Frédéric

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 12 décembre 2019 ;
- Atelier sur la charte paysagère du Parc naturel des Hauts-Pays ;
- Rapport annuel de la CLDR 2019 et programmation des projets subsidiables en Développement rural pour les 3 ans à venir ;
- Lancement des groupes de travail Sentiers et Agriculture ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 12 décembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Atelier sur la charte paysagère du Parc naturel des Hauts-Pays

Roxane Gossart, du Parc naturel des hauts Pays (PNHP), présente le parc et la charte paysagère qui est actuellement élaborée. Celle-ci a pour but de préserver et valoriser les paysages en étant un outil d'aide à la gestion du territoire. Elle proposera une stratégie et des projets pour les 10 ans à venir.

La charte est établie sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux. Les CLDR, PCDN et

Fondation Rurale de Wallonie

Centre d'Entreprise IDETA

Rue Henri Lemaire, 1

B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90

wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

CCATM seront consultés dans chacune des communes.

Les participants sont invités à répondre à plusieurs questions :

➤ **Que vous inspire le mot « paysage » ?**

- L'harmonie, la beauté, la cohabitation de la nature et de l'habitat
- La sauvegarde des sentiers, de plus en plus éliminés ou difficilement praticables (ruelle Totomme à Petit-Dour, sentier de la ferme Gossuin à Mouligneau – Cauderloo)
- Les paysages font partie du patrimoine d'une commune et jouent un rôle dans son aspect touristique. Le patrimoine bâti apporte lui aussi sa contribution à la découverte des paysages (par exemple : le point de vue depuis la tour du Belvédère)
- Les paysages de Dour sont malheureusement parfois banalisés par les surfaces agricoles. Les arbres et haies ont disparu laissant des monocultures à perte de vue. C'est dommageable tant pour les paysages que pour la biodiversité. Retrouver des bocages et des arbres isolés doit être l'un des enjeux de la charte paysagère, d'autant qu'ils jouent un rôle dans les problématiques de ruissellement et d'inondation. Le PNHP mène un projet nommé Sous-Terr'Haine avec le contrat de rivière Haine et la SPGE à ce sujet.
- À l'échelle de l'Europe, la Politique Agricole Commune (PAC) permet d'obtenir des primes de verdissement pour différents types d'action comme la création de vergers, de bandes enherbées, etc. Le souci est que la couverture hivernale est autorisée, ce qui est plus facile à mettre en œuvre par les agriculteurs mais peu intéressant pour la biodiversité. Qu'en est-il du nouvel accord de la PAC ?
- Un des dangers pour le paysage est l'étalement urbain. Il existe une très forte pression immobilière et le danger est que les zones non bâties entre les villages le deviennent. Lorsque le plan de secteur le permet, il est très difficile d'interdire une construction. De plus, la règle du comblement (qui permet de construire entre deux habitations lorsque celles-ci sont distantes de maximum 100m) intensifie encore la construction en ruban le long des voiries. La charte paysagère doit intégrer l'engagement des Communes à lutter contre l'étalement urbain.
- La permission laissée aux agriculteurs de bâtir en terrain agricole est également une menace supplémentaire.

➤ **Sur la carte de Dour, indiquez un élément (bâti ou paysage) qui vous plaît et un élément qui vous déplaît**

Points positifs :

- Le coron de Blaugies, sa ferme et son habitat
- Les paysages ruraux, la campagne
- Le bois de Colfontaine, au niveau de Petit-Dour et Blaugies
- Le terril de l'Avaleresse et sa fontaine (malgré le passage de véhicules motorisés)
- La rue du Cimetière, en cul-de-sac, où un aménagement pour les usagers doux pourrait être envisagé
- L'ancien moulin à eau à la rue Cauderloo
- L'arrière de la rue Ropaix à Petit-Dour, qui mène vers Marie Boulette et le bois de Colfontaine. Des zones humides sont encore présentes tout comme des arbres et des haies. Des sangliers et des chevreuils y sont souvent observés.
- Le bois de Cocars offre un potentiel de liaisons piétonnes et cyclables à exploiter

Points négatifs :

- Le terril Ferrand à Elouges (hors périmètre PNHP) qui est un chancre fort visible en venant des hauts pays. Le site a été assaini mais la Spaque, qui gère le lieu, applique une période

d'observation afin de s'assurer que la pollution a disparu. Un projet de plantation et de parcours didactique y avait été envisagé.

- La Haute Herbaie, au sud de la rue d'Offignies, est une grande plaine où les arbres et haies ont disparu. Il existe à cet endroit un sentier menant vers l'ancienne sucrerie et un vers Honnelles.
- Les constructions dans le bas de la rue Cauderloo qui sont une moins-value pour le paysage
- Le bois de la Tassonière à Petit-Dour et la chapelle Notre-Dame de la Paix, très dégradée. Il s'agit d'un site privé qui n'est pas entretenu.
- A partir de la place de Petit-Dour, il serait intéressant de réhabiliter un petit sentier situé entre deux maisons de la rue Ropaix et qui permettait, il y a 25 ans, de rejoindre la voie de Sars en direction de la ferme Gossuin (porte du bois en direction de la vallée d'El Wasmes).

En parallèle à la réflexion sur le terril Ferrand, la question des limites du Parc naturel est posée : est-il possible de les étendre pour ajouter, notamment, un site tel que le terril Ferrand ?

Roxane Gossart explique qu'une extension des limites du parc est toujours possible, mais demande une volonté politique d'enclencher ces démarches administratives assez lourdes. Par ailleurs, la charte paysagère n'est pas un outil permettant de financer des projets, mais est un document de sensibilisation.

➤ **Sur la carte du PNHP, indiquez un élément (bâti ou paysage) qui vous plaît et un élément qui vous déplaît**

Points positifs :

- Les promenades réalisées par le Royal Syndicat d'Initiatives à Roisin. Il existe deux parcours de 5 et 8 km. D'autres parcours ont été réalisés par le Plan de Cohésion Sociale.
- La source du ruisseau d'Elwasmes et toute la zone allant de Sars-La-Bruyère au coron de Blaugies
- Le ruisseau Saussez allant de Blaugies à Wihéries
- La petite et la grande Honnelle pour lesquelles il existe des projets d'assainissement des eaux usées, ce qui permettra de retrouver une bonne qualité écologique.
- Le cadre bucolique entre Sars-la-Bruyère, rue Planche à l'Aulne et Frameries
- Le village de Sars la Bruyère est très attractif. Il est possible de la rejoindre à pieds à travers le bois à partir de la rue planche à l'aulne de Blaugies. Il y a une très jolie petite église dans un cadre bucolique que l'on peut rejoindre facilement par tous les petits sentiers qui sont très bien entretenus par la commune de Frameries (ces sentiers longent de très jolies prairies avec de nombreux chevaux).

Points négatifs :

- Le châssis à molette en béton du Sauwatan qui se dégrade. *Le propriétaire espère pouvoir en faire un hôtel mais cela semble difficilement réalisable. Il s'agit d'un élément du patrimoine assez rare, c'est le dernier châssis en béton qui existe dans la région.*
- Les nouvelles constructions près de Marie Boulette (sur la commune de Colfontaine, à la sortie du bois en face du terril)
- Le Pavillon des chasseurs à Frameries : cet endroit est laissé à l'abandon. *Les Communes de Dour, Colfontaine et Frameries se sont associées pour mettre en place un projet touristique autour du bois de Colfontaine. Celui-ci prévoit l'aménagement de liaisons cyclopiétonnes et l'aménagement du Pavillon des chasseurs si une affectation peut être trouvée. Actuellement, le bâtiment n'est pas alimenté en eau et en électricité. L'alimentation pourrait être envisagée dans le cadre de la création de la piste cyclopiétonne reliant Petit-Dour à Sars-la-Bruyère.*

En conclusion, les participants aimeraient développer 3 thèmes principaux :

- Le maintien et la valorisation des sentiers
- La lutte contre l'étalement de l'urbanisation

- La plantation d'arbres et de haies pour recréer des bocages

D'autres remarques peuvent être émises par mail (m.vandendriessche@frw.be ou f.vincke@frw.be) pour compléter les éléments évoqués lors de la réunion.

3. Rapport annuel de la CLDR 2019 et programmation des projets subsidiables en Développement rural pour les 3 ans à venir

Les participants reçoivent le récapitulatif des projets du PCDR, scindés en 2 catégories : « réalisés / en cours » et « en attente ». Un code couleur précise l'accès aux subsides du Développement rural : les projets ayant déjà fait l'objet d'une demande de subsides sont pointés en vert tandis que les projets potentiellement subsidiables sont en orange. La liste des projets est annexée au compte-rendu.

Les projets de Développement Rural en cours sont passés en revue :

- **Créer un réseau de mobilité douce - chemin d'Offignies** : les travaux ont bien avancé, la piste en site propre est déjà effective tout comme le marquage suggéré vers les places de Petit-Dour et Blaugies. Le marquage des carrefours reste à faire tout comme la plantation des 120 saules têtards qui longeront la piste au chemin d'Offignies. Celle-ci est prévue le 22 novembre, la CLDR sera invitée à y participer. Un parrainage des arbres sera prévu avec les parents des enfants nés en 2019 et 2020. L'inauguration officielle et le semis de prés fleuris (bande de 3m le long de la piste en site propre) sont prévus au printemps 2021.
- **Cœur de village de Wihéries** : les travaux sont terminés. L'inauguration, prévue initialement en mai 2020, sera reprogrammée pendant le festival des Tornades 2021.
- **Cœur de village d'Elouges** : l'avant-projet a été approuvé par le SPW. Cependant, le budget nécessaire ayant été augmenté par rapport à l'enveloppe de départ, l'accord de la Ministre du Développement Rural est toujours en attente. Une réunion est prévue fin octobre avec le Département des Infrastructures afin d'étudier les possibilités pour réduire les coûts.
- **Créer un réseau de mobilité douce – Liaison Petit-Dour – Sars-la-Bruyère** : le projet a été négocié en février 2019 et la convention-faisabilité est toujours en attente d'approbation de la Ministre Tellier, en raison de la réflexion menée sur la nouvelle circulaire de développement rural.

Une nouvelle circulaire a été adoptée par la Ministre Tellier. Celle-ci prévoit notamment de nouveaux taux de subventionnement et des plafonds maximum en fonction de la catégorie du projet ; l'octroi d'un budget participatif subsidié à 50 % (10.000 € de subsides max. tous les deux ans) sur proposition de la CLDR ; l'octroi des subventions de Développement Rural 2x/an en mars et septembre.

La CLDR souhaite initier un budget participatif, si possible avec le montant maximum. Le montant de 10.000€ sera prévu au budget communal 2021 et la commune posera sa candidature afin de bénéficier des subsides dédiés. Dans ce cadre, les projets retenus devront être réalisés dans les 2 ans.

La CLDR doit programmer les projets pour 2020, 2021 et 2022. Cette programmation aurait dû se faire au premier trimestre mais a pris du retard avec le confinement.

En 2019, la CLDR avait fait le choix suivant :

- 2019 : Mobilité douce – piste cyclopiétonne entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère (Frameries) ;
- 2020 : Aménagement de l'ancienne maison communale d'Elouges (Mulpas) ;
- 2021 : Aménagement du cœur de village de Petit-Dour.

Des précisions sont apportées concernant le Mulpas :

Les inspecteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) ont été rencontrés en début d'année. Ils ont fait référence au décret dédié aux musées, indiquant que la volonté était d'aller vers des formes plus contemporaines, moins figées que les musées traditionnels. Au vu des budgets peu disponibles et de ces directives, la création, à l'arrière de l'ancienne maison communale, d'une nouvelle salle entièrement dédiée au musée dans sa forme initiale n'est pas retenue. La FWB encourage la Commune à proposer des alternatives plus innovantes.

Le Bourgmestre indique que la volonté du Collège est de proposer des expositions temporaires et itinérantes. Elles pourraient ainsi être proposées dans les villages, dans le centre de Dour, au Belvédère par exemple, ou encore dans d'autres communes.

Dans ce cas, l'affectation du Mulpas reviendrait à celle proposée à l'origine par la CLDR : une maison de village, avec des espaces polyvalents destinés aux associations, aux riverains et aux expositions du musée.

La création de logements à l'étage semble par contre plus problématique si le Mulpas a une vocation plus festive. Dans ce cas, les logements pourraient être remplacés par un espace de stockage pour les collections du musée.

Questions et remarques de la CLDR :

- Où sont actuellement stockées les collections du musée ? *Les plus précieuses sont conservées à l'administration communale. Le reste est toujours sur place au Mulpas.*
- Le musée est typique de la région, il doit être sauvegardé. Si cela ne peut pas être sous sa forme traditionnelle alors il faut tenter de le rendre plus attractif.
- Pour l'instant, il n'existe pas de maison de village dans l'entité, si ce n'est la maison des associations à Blaugies. Celle d'Elouges devra être réfléchie pour que les espaces soient suffisamment grands et adéquats pour les associations. Il faudra aussi penser à fermer l'accès à l'étage si les collections du musée y sont conservées. *Un retour de la CLDR sera fait à l'auteur de projet afin qu'il modifie son esquisse. Ensuite, la CLDR sera invitée à la découvrir avant que le projet ne soit négocié auprès du SPW – Développement Rural.*

La CLDR approuve les nouvelles orientations données au projet.

Concernant l'aménagement du cœur de village de Petit-Dour, le service Travaux communal avait attiré l'attention sur le nombre important de projets en cours (projets privés à l'église et à l'ancienne cure et projets publics aux abords de l'école et avec la liaison de mobilité douce vers Frameries et Colfontaine) et la nécessité de bien les coordonner.

Questions et remarques de la CLDR :

- Les travaux privés devront être terminés avant que ceux de la place ne commencent afin de ne pas dégrader les aménagements réalisés
- Qu'en est-il du terrain communal situé au fond du bois de la Tassonière ? L'accès a parfois été ouvert alors qu'il y a un étang, ce qui peut être dangereux. *Le bourgmestre indique que ce terrain est en zone verte. C'est la DNF, gestionnaire du bois, qui a réalisé*

dernièrement des travaux. Ce service incite la Commune à garder le terrain le plus sauvage possible.

La CLDR estime qu'au vu du temps nécessaire aux projets en Développement Rural, les autres projets pourront être pris en compte. Le projet peut donc être négocié en 2021.

Les projets potentiellement négociables en Développement Rural sont passés en revue :

- Qu'en est-il des maisons abandonnées à la rue Ropaix ? Ne pourraient-elles pas être transformées en logement tremplin ? *Ces maisons font partie d'une même succession. Elles ont été vendues et des demandes de permis ont été octroyées.*
- Le bourgmestre indique que le projet de halle couverte est en cours au niveau de l'ancien Hubo et permettra d'accueillir le marché hebdomadaire ainsi que le marché Saveurs et Terroir en hiver par exemple.
- Qu'en est-il de l'ancien camping de Petit-Dour ? *Le terrain est privé et il n'y a pas de projet actuellement prévu. Il sera probablement laissé en prairie.*
- Le projet d'aménager le bois de Cocars est intéressant, d'autant que la Commune est entièrement propriétaire maintenant. Il permettrait de compléter le réseau de mobilité douce qui se met en place.
- Le projet 2.2 prévoit d'aménager les connexions entre les liaisons de mobilité douce déjà existantes. Ce projet pourrait également permettre de finaliser le réseau. Tel qu'envisagé, il pourrait également faire l'objet d'une négociation auprès du Développement Rural.
- Les liaisons de mobilité douce devraient également jouer un rôle de couloirs écologiques. *Roxane Gossart indique que le PNHP travaille actuellement sur la gestion différenciée des abords du RAVeL.*
- Le Plan Communal de Mobilité peut être intéressant pour établir le réseau de mobilité douce. *Le bourgmestre indique qu'il date de 2008 et que son actualisation est en cours. L'auteur de projet devrait être désigné en 2021 et pourra venir faire part de ses réflexions à la CLDR si elle le souhaite.*

La CLDR souhaite que la réflexion sur le réseau de mobilité douce soit lancée de manière à pouvoir négocier un projet global en 2022. Le travail citoyen réalisé par le Réveil Sentiers en 2012 pourra servir de base. Vu les circonstances sanitaires, la CLDR propose de travailler dans un premier temps de manière virtuelle (échange de mails ou plateforme en ligne). Roxane Gossart signale que l'inventaire des liaisons réalisé par le PNHP peut également nourrir la réflexion. De plus, Carlo Di Antonio propose d'initier une réflexion sur la biodiversité dans la gestion des abords du RAVeL. Le PNHP peut également être partenaire de la réflexion.

La CLDR se met d'accord sur la programmation suivante :

- 2020 : Aménagement de l'ancienne maison communale d'Élouges (Mulpas) ;
- 2021 : Aménagement du cœur de village de Petit-Dour ;
- 2022 : Créer un réseau de mobilité douce : interconnexions + Aménager le site de Cocars

4. Lancement des groupes de travail Sentiers et Agriculture

- Groupe de travail Sentiers : Cfr point 3. Par ailleurs, une révision du Plan communal de mobilité (PCM) est en cours et pourra servir de base de travail au groupe de travail Sentiers.
- Groupe de travail Agriculture :

Comme discuté au point 2, la disparition des arbres et des haies a des conséquences sur les inondations et les coulées de boue. Lors des derniers orages, plusieurs riverains ont été touchés, notamment près de la place de la gare à Wihéries. Des mesures sont possibles pour lutter contre ce phénomène : replantation, création de fascines, de zones enherbées, etc.

Ndlr : Une étude sur les bassins versants susceptibles d'engendrer ce type de problèmes (Cauderloo, Audregnies/Gare de Wihéries et Offignies/Fontaine Declaret) a été réalisée par le service environnement communal en collaboration avec la cellule Giser. Des données très précises sur les aménagements à réaliser (fascines, bandes fleuries, etc...) sont établies. Sur base de ces rapports, plusieurs actions ont déjà été réalisées sur le domaine communal. Un travail de recherche des propriétaires des nombreuses parcelles cadastrales concernées a été réalisé et une fiche par aménagement a été élaborée. Il est prévu d'entamer prochainement les démarches de concertation avec les agriculteurs concernés et d'entrer concrètement dans la phase de mise en œuvre des aménagements sur les terrains privés.

5. Divers

Il n'y a pas de divers.

Le bourgmestre remercie les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,
Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie